Compte rendu réunion publique du 4/11/2017 Internet très haut débit

Questions concernant le fournisseur d'accès, la maintenance, le réseau :
Le programme pilote de Bonnevaux a été réalisé dans le cadre d'un contrat de ruralité associant état, commune, département. La commune reste propriétaire du réseau local et un contrat d'affermage est passé avec la société R'Net qui est à la fois installateur du réseau et opérateur. Dans le cadre de ce contrat elle assure l'installation et la maintenance du réseau. En cas de défaillance de ce dernier, un autre contrat sera passé avec un opérateur différent. La société R'net n'est pas adossée à un grand groupe. C'est une entreprise locale indépendante.

Questions concernant les conditions techniques de la desserte :

- La structure du réseau est basée sur un mix réseau hertzien couplé à de la fibre optique pour la desserte locale. La fibre optique desservira les hameaux de Bonnevaux, Nojaret les Allègres et ,dans un deuxième temps, dans le cadre d'un accord avec Enedis les hameaux du Bosc et des Thomazes.. Pour les habitations isolées (Pourrière, Figère, Rouvière, Rivière) le raccordement au réseau très haut débit se fera par voie hertzienne en pointant sur les différentes antennes de Nojaret, des Allègres ou de Bonnevaux ou de la Loubière (qui desservira aussi l'hôpital de Ponteils). A noter que pour ces dernières le débit sera pratiquement équivalent à la connexion directe sur la fibre (soit 20à 25Mbits)
- Le débit prévu sera dans un premier temps de 25 à 30 Mbits et pourra évoluer vers les 100 Mbits d'ici 5 à 6 ans. A noter que la capacité du réseau est de 1000Mbits.
- Le tarif proposé restera inchangé pour les anciens abonnés à 34€90/mois et pour les nouveaux abonnées inférieur à 40€. Une option de téléphonie fixe illimitée de qualité sera proposée pour 5€/mois (avec possibilité de conserver son numéro de téléphone actuel). Dans un premier temps il n'y aura pas d'offre triple play incluant la télé, mais par la suite un bouquet de chaines pourra être proposé. A noter que le réseau sera ouvert à d'autres opérateurs qui pourront faire d'autres offres. Les offres R'net seront sans engagement avec la possibilité d'abonnement saisonnier pour les résidents secondaires (frais de 10€ pour l'interruption du service).
- Raccordement. Dans les hameaux l'antenne actuelle sera remplacée par un branchement sur le réseau fibre optique. Les branchements seront prévus en début de propriété pour un forfait autour de 100 à 150€. Les travaux supplémentaires éventuels se feront sur la base d'un devis. Les cautions des antennes pourront être déduites des frais de raccordement.
- Pour les mas isolés l'accès se fera par le biais d'antennes hertziennes fournies par R'net.
- Le réseau devrait être opérationnel d'ici le 1er janvier 2018. Les propositions d'abonnement seront faites avant la fin de l'année. Durant la période transitoire, le réseau actuel restera opérationnel.